

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU MOULIN D'ANDE**

## **Applications**

*Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par l'établissement. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes conditions.*

## **Prix**

*Les tarifs sont exprimés en euros, et s'entendent par personne et hors taxes. Il appartient au client d'apprécier avant la confirmation de réservation si le prix lui convient en acceptant son caractère forfaitaire. Aucune contestation concernant le prix de la prestation ne pourra être prise en considération ultérieurement.*

## **Confirmation de réservation**

*Toute commande doit être confirmée par écrit à l'Association du Moulin d'Andé dans un délai de 15 jours ouvrables en date de réception du devis.*

*La réservation sera effective et confirmée après réception de l'acompte demandé :*

- **30% du total TTC du devis lors de la confirmation de réservation.**
- **30% du total TTC du devis 30 jours avant la date de l'événement.**

*La direction se réserve néanmoins le droit de demander la totalité de la prestation en prépaiement. A défaut de la réception de l'acompte demandé, l'établissement ne confirme pas la réservation et ne garantit pas la prestation. Toute autre procédure devra impérativement faire l'objet d'un contrat entre l'association du Moulin d'Andé et le client.*

## **Déroulement**

*Le client doit nous confirmer le nombre définitif de personnes, les souhaits pour les chambres ainsi que le choix des menus.*

*Pour des raisons de service et de satisfaction de notre clientèle, les menus choisis sont identiques pour tous les convives, nous faire parvenir également les régimes spéciaux, végétariens et végétaliens, allergies...*

*Les menus et demandes particulières doivent nous parvenir 6 jours maximum avant la prestation. Si les menus ne sont pas parvenus au Service Commercial après ce délai, celui-ci choisira les menus.*

*En cas de diminution du nombre de personnes, le Moulin se réserve le droit de facturer le nombre de personnes annoncées lors de la réservation.*

## **Annulation**

### **Annulation totale**

- *En cas de désistement 15 jours ou plus avant la date de la prestation, aucune pénalité ne sera retenue, l'acompte sera néanmoins gardé par le moulin en vue d'un événement ultérieur.*
- *50% du total TTC du devis sera retenu en dédommagement en cas d'annulation entre 15 et 5 jours avant la date de la prestation.*
- *75% du total TTC du devis sera exigé en dédommagement en cas d'annulation 48 heures avant la date de la prestation.*
- *La totalité du total TTC du devis sera exigé en dédommagement en cas d'annulation le jour même.*

*Les "no show" (prestations commandées non annulées) seront facturés au Client sur la base de la totalité de la prestation.*

### **Annulation partielle**

*Réduction du nombre de personnes initialement prévu :*

*Si ce nombre est inférieur à 10%, il n'y a pas de pénalités*

*A partir de 10%, la totalité des réservations initialement prévue est due.*

### **Modalités de règlement**

*La facturation de la prestation sera faite dans les 48 heures par le Service Comptabilité, et devra être réglée sous 30 jours. Pour tout retard de règlement, les sommes dues porteront de plein droit intérêt à un taux égal à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.*

*Le cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du service commercial.*

*Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté du service commercial ou du Moulin dans lequel la prestation doit avoir lieu et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche du service commercial ou du Moulin, dans lequel la prestation doit avoir lieu ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières.*

### **Règlement des litiges :**

*Les parties conviennent que les différends qui viendraient à se produire à la suite ou à l'occasion du présent contrat pourront être soumis à la médiation de la direction.*

*Dans le cas où la médiation de la direction n'aboutirait pas, les litiges seront de la compétence de la juridiction du tribunal de commerce d'Evreux.*

### **Mentions légales :**

*Association du Moulin d'Andé*

*65, rue du Moulin. 27430 ANDE*

*Tel : 02 32 59 90 89 – Fax : 02 32 61 08 78*

*E-mail : [moulin@moulinande.asso.fr](mailto:moulin@moulinande.asso.fr)*

*Siret 301 795 761 00024 – APE 9499 Z*

*TVA Intracommunautaire FR 62 301 795 761*